



Viktoria Invest

Communiqué

Paris, le 18 septembre 2017

La société VIKTORIA INVEST informe ses actionnaires et le public que par ordonnance du Président du Tribunal de commerce rendue ce jour, Monsieur Valéry le HELLOCO et les sociétés qu'il contrôle ont été déboutés de leur demande de suspension de son augmentation de capital en cours, laquelle pourra donc être poursuivie conformément au calendrier publié, les souscriptions pouvant être reçues jusqu'au 20 septembre inclus. Les requérants ont en outre été condamnés à verser 10.000€ à VIKTORIA INVEST au titre de l'article 700 du CPC ainsi qu'aux dépens.